

VICTOIRE !

L'ENTREPRISE KEM ONE CONDAMNÉE POUR FUITE CHIMIQUE

Pour diffusion immédiate



©Surfrider Foundation Europe

Trois ans après la fuite de produits chimiques dans la Méditerranée, l'entreprise Kem One a été reconnue coupable et condamnée à 50 000€ d'amende le 3 juillet dernier. Surfrider Europe salue cette décision qui reconnaît l'industrie coupable, mais rappelle que les dégâts causés à la mer sont eux irréparables.

Une nappe toxique dans la mer en juillet 2020

Dans la nuit du 22 au 23 juillet 2020, une fuite est détectée au niveau d'un bac de stockage de solution de chlorure ferrique au sein de l'atelier de production du site Kem One de Lavéra, à Martigues. Ce **produit corrosif**, principalement utilisé pour le traitement des eaux usées, a transité par le réseau fluvial du site, s'est **déversé dans la Méditerranée** et a créé une **nappe acide polluante** d'environ 6 hectares au niveau de l'anse d'Auguette.

A l'époque, cette pollution avait alors impliqué la fermeture de nombreux sites de baignade alentours, ainsi qu'une importante mobilisation (comme une quarantaine de marins-pompiers et un navire spécialisé dans la dépollution en mer). Ces mesures ont permis une disparition rapide de la nappe, et les analyses en amont de ré-autoriser la baignade.

Kem One face à sa responsabilité

Le 3 juillet dernier, le tribunal correctionnel de Marseille a reconnu Kem One **coupable** de la fuite chimique, et l'a **condamné à 50 000€ d'amende**.

D'un côté, Surfrider salue cette décision, qui pointe du doigt l'industrie et ses **pratiques souvent destructrices** pour l'environnement. L'association est aussi heureuse de constater que ses lanceurs d'alerte, à travers son programme *Surfrider Coastal Defenders* et leurs actions ont joué un rôle déterminant dans cette affaire.

D'un autre cependant, Surfrider rappelle que ce genre d'évènements n'est malheureusement pas exceptionnel, et qu'**aucune amende ne pourra « réparer » les dommages causés à la faune et la flore**.

Une condamnation n'efface pas les dégâts

Bien que la nappe toxique n'ait plus été visible deux jours après l'incident, elle ne s'est pas pour autant évaporée.

Une [première étude de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions](#), datant du 6 août 2022, a révélé l'observation de **dépôts sur les fonds marins** alentours, **la faune et la flore** (notamment crabes, algues, oursins), ainsi que des **dépôts d'algues mortes** sur le rivage une semaine après la fuite chimique.

Une [seconde étude](#), datée au 14 décembre 2020, atteste que ces mêmes dépôts étaient **toujours présents deux mois après l'incident**. La pollution aurait également eu un impact conséquent sur plusieurs espèces d'algues.

Malgré une condamnation de Kem One, les dégâts causés par la fuite de chlorure ferrique sont **irréparables et irréversibles**.

Les impacts de ces pollutions ne peuvent donc être passés sous silence : Surfrider Foundation continuera d'alerter les autorités pour mieux prévenir ces situations extrêmes.

L'avis de notre expert



“C’est un résultat qui est le fruit d’un travail juridique mais aussi d’un engagement citoyen. Cette amende montre que les citoyens ont un rôle à jouer que ce soit dans le signalement, la documentation, la recherche, le dialogue, la sensibilisation, pour que ces pollutions soient visibles et que l’environnement soit mis en haut de l’agenda politique.”

Théo Tostivint, chargé de mission Coastal Defender

Nous restons à la disposition des journalistes pour toute demande d’information ou d’interview.

A propos de Surfrider Foundation Europe

L’ONG Surfrider Foundation est un collectif d’activistes positifs qui agit concrètement sur le terrain au quotidien pour transmettre aux générations futures un Océan préservé. Notre mission : Porter haut et fort la voix de l’Océan ! Nos armes ? Sensibiliser et mobiliser les citoyens, enfants comme adultes (notamment grâce à 48 antennes bénévoles dans toute l’Europe), utiliser notre expertise scientifique pour porter des actions de lobbying et transformer les entreprises. Découvrez l’association sur <https://surfrider.eu/> ou via [cette vidéo](#)

CONTACT :

Lionel Cheylus | Responsable relations médias | 06 08 10 58 02 | lcheylyus@surfrider.eu
Manon Claire | Assistante relations médias | presse@surfrider.eu



SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

www.surfrider.eu



La campagne «Surfrider Coastal Defender» de Surfrider Foundation Europe est soutenue par le programme LIFE créé par la Commission européenne. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue pour responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu’elle contient.

